Suisse : le burkini sera autorisé dans certaines écoles

13/04/2010 à 21h58

Pour que toutes les filles aient accès aux cours de natation, plusieurs cantons alémaniques ont adapté leur règlement scolaire : désormais le port du burkini est autorisé.

Dans le canton de Bâle-Ville, six familles musulmanes sont entrées en résistance. C'est le journal alémanique Sonntag qui le révélait hier. **Pas question d'envoyer leurs filles, neuf gamines âgées de 7 à 10 ans, au cours de natation. Question de pudeur, question de religion, expliquent-elles**.

Mais le canton n'entend pas transiger avec l'obligation de suivre ces cours. **Les enfants n'ont qu'à nager en burkini**, ce fameux maillot de bain couvrant, façon burqa des plages. «A partir du moment où les fillettes n'ont pas encore atteint la puberté, qu'elles peuvent porter un costume qui couvre tout leur corps et qu'elles ont la possibilité de se changer et de se doucher seules, il n'y a aucune raison de les dispenser des cours de natation», explique Doris Ilg, rectrice des écoles primaires du canton. Les familles ont donc jusqu'à la fin du mois pour obtempérer, faute de quoi elles seront amendées.

suite sur La Tribune de Genève